

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: (12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. Approvisionnement en munitions : 156 coups par bouche à feu , dont 36 disposés dans l'avant-train ;

5. Affûtement et construction de l'avant-train et du caisson, analogues à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour.

L'auteur règle en outre tous les détails de construction de l'engin proposé ; il espère voir accorder à sa proposition toute la considération qu'elle mérite.

(*Journal de l'armée belge.*)

— Il vient de paraître à Würzbourg, à la librairie Stabel, une brochure intitulée : *Arkolay et l'artillerie, ou les bouches à feu en campagne*, par un officier d'artillerie allemand (W. B.). L'auteur, un disciple d'Arkolay, présente des considérations du plus haut intérêt sur ce sujet.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Tit. — Il arrive très fréquemment depuis quelque temps qu'un certain nombre d'administrations cantonales d'arsenaux remettent presque exclusivement de vieux harnais et de vieux équipements de selle pour les écoles fédérales de recrues d'artillerie et cours de répétition de train de parc.

Il en résulte un préjudice grave aussi bien pour la Confédération que pour l'instruction elle-même, attendu que ce vieux matériel est sujet à de nombreuses réparations, qui occasionnent des frais considérables à la Confédération et aux Cantons représentés aux écoles, outre les frais de location. D'autre part on apprend aux recrues à connaître un équipement qui ne sera pas le même que celui qui plus tard est remis aux batteries.

En conséquence le Département a décidé :

1^o Que la moitié au moins des équipements de selle à donner aux sous-officiers et trompettes se rendant aux écoles fédérales devront être à l'ordonnance de 1863 ;

2^o Qu'à l'avenir on n'acceptera plus aucun harnachement à l'ordonnance de 1831, mais seulement ceux qui seront à l'ordonnance de 1853 et 1864.

Nous prions les autorités militaires des Cantons qui seront dans le cas de louer de semblables harnachements pour les écoles fédérales, de vouloir bien porter la décision qui précède à la connaissance de leur administration de l'arsenal.

Nous ajoutons que les commandants des écoles respectives en ont également été informés.

Agréez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres États, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie (à Zurich). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris.

ANNONCE.

En vente chez TANERA, rue de Savoie, 6, à Paris, et chez les principaux libraires :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LES ARMES A FEU PORTATIVES

SE CHARGEANT PAR LA CULASSE

par W. VAN BERCHEM, *lieut.-colonel fédéral*. 1865. Broch. in-8^o avec planches. — Prix 2 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.